

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME SYLVIE CARRÉGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Participation départementale aux deux dernières années de l'OPAH
Renouvellement Urbain de la commune de Châteaurenard 2017-2021 et
approbation de la convention de financement avec le syndicat de
copropriétaires de la Résidence Les Facultés à Aix-en-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de participer au financement des travaux engagés par les propriétaires privés pour les deux dernières années (mars 2020/mars 2021 et mars 2021/mars 2022) de l'OPAH Renouvellement Urbain de la commune de Châteaurenard, pour un montant global de 97 400 € portant la participation totale du Département pour cette OPAH RU de Châteaurenard à 176 600 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de financement avec le syndicat des copropriétaires des Facultés à Aix-en-Provence représenté par son syndic, relative aux aides aux travaux d'urgence de la copropriété concernée et présentée en annexe à la délibération n° 83 du 13 décembre 2019 ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

Madame CARRÉGA ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

